



Quimper, le 26 avril 2010

**La CGT, sa force, c'est vous !**

**02.98.76.65.65**

6 rue de Kerguelen à Quimper

[cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr)

## Communiqué

### Délégation de service public à quel prix ?

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,

Vous allez devoir vous prononcer sur la **délégation des transports publics départementaux (scolaires et autres voyageurs) dans le Finistère au 1er septembre 2011**. Avant que vous ne preniez votre décision, nous tenons à attirer votre attention sur les points suivants :

Avant les précédentes délégations, le département du Finistère comptait une multitude de petites entreprises de transports, ce qui permettait au Conseil Général de faire jouer la concurrence et d'obtenir des services de qualité à un coût raisonnable où le facteur humain avait tout son sens.

La situation est toute autre aujourd'hui. **Le secteur « transport de voyageurs » intéresse de plus en plus les multinationales** qui depuis quelques années s'attèlent à conquérir de nouveaux territoires et à accaparer de nouvelles délégations dans les départements qui ont fait le choix de l'externalisation pour ne pas dire de la privatisation. C'est le cas du **Conseil Général du Finistère qui devient une « vache à lait » pour ces multinationales. Les petites entreprises de transports, qui ne sont pas de taille à lutter, fondent comme neige au soleil**. Quand elles ne disparaissent pas, elles sont contraintes à la sous-traitance, une véritable mise sous tutelle.

**La concurrence n'existant pour ainsi dire plus, comment le Conseil Général va-t-il pouvoir, dans le cadre d'une délégation, conserver la maîtrise de ce service public, que ce soit en terme de continuité, de coût ou de qualité?**

Il nous paraît important de préciser qu'une **politique d'externalisation des services casse de l'emploi public mais ne fait pas pour autant baisser les impôts car les délégations coûtent extrêmement cher au département**. Dans un tel système, le Conseil Général rémunère des patrons trop gourmands et des actionnaires avides de dividendes. **Un choix qui amène les usagers de transports et/ou les contribuables à payer toujours davantage.**

D'autres Conseils Généraux ont réalisé que, dans un tel système, ils allaient perdre la maîtrise de ce service public. Ils ont par conséquent fait le choix de la **régie départementale partielle**, solution qui, tout en laissant une place aux petits transporteurs locaux, doit faire reculer les multinationales.

**Nous sommes convaincus que ces départements ont fait le bon choix . C'est à notre avis, le seul moyen de garantir une réelle continuité du service public, le maintien de sa qualité et la maîtrise de son coût. Du personnel actuellement employé au Conseil Général a suffisamment de savoir-faire dans le domaine des transports pour qu'une telle option soit envisagée dans le Finistère. Laisser de côté ces compétences serait un véritable gâchis. De plus, les salariés des multinationales repris en régie bénéficient de meilleurs salaires et conditions de travail que dans un système de profit à tout prix.**

C'est pourquoi nous vous demandons, mesdames, messieurs les Conseillers Généraux, de reconsidérer ce dossier et de ne pas voter pour une délégation totale mais de vous prononcer en faveur du service public en optant pour une régie départementale. **De plus en plus de départements le font, pourquoi pas le Finistère?**

**Nous organiserons une conférence de presse, le jeudi 29 avril à 13H30, devant l'Hôtel du Département, 32 bd Dupleix à Quimper.**

Le secrétaire du syndicat

Lionel BOCHER